



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 410

26 janvier 2017

Lutte à la pauvreté et aux inégalités socioéconomiques Ce qui est à surveiller d'ici l'été

Depuis plusieurs années, les QuébécoisEs voient se succéder projets de loi et décrets qui attaquent de front ce qui reste du modèle social québécois. L'année 2016 n'a pas fait exception, avec notamment des coupes et des restrictions budgétaires dans tous les ministères et organismes gouvernementaux. En cette période de surplus budgétaire annoncé et à moins de deux ans des élections, quels dossiers liés à la lutte contre la pauvreté devrions-nous suivre de plus près au cours des prochains mois?

Réforme de l'aide sociale

Ce n'est pas parce que le projet de loi 70 a été adopté en novembre dernier que la lutte contre son programme Objectif emploi est pour autant terminée. En effet, tant que le règlement de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* n'aura pas été modifié, ce nouveau programme ne pourra entrer en vigueur. Il faut savoir que les avocats et les notaires du gouvernement du Québec sont en grève, ce qui retarde le processus de modification réglementaire. Les organisations et les personnes qui défendent les droits des personnes assistées sociales disposent donc encore de temps pour contester les aspects les plus rétrogrades du programme Objectif emploi, soit son caractère obligatoire et les pénalités financières pouvant toucher la prestation de base.

Les campagnes pour un salaire minimum à 15 \$ l'heure

La ministre responsable du Travail, Dominique Vien, a beau avoir annoncé ses intentions pour les quatre prochaines années en ce qui concerne le salaire minimum, cela n'empêchera pas les différentes campagnes qui revendiquent l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ l'heure de se poursuivre, dont la campagne 5-10-15 à laquelle participe le Collectif. On peut même d'ores et déjà prévoir que cette revendication sur le salaire minimum deviendra un enjeu électoral porté par les mouvements sociaux québécois jusqu'en 2018.

Le prochain budget du Québec

Le budget qui devrait être déposé dans les prochaines semaines sera l'avant-dernier d'ici aux élections québécoises. Maintenant que le ministre des Finances, Carlos Leitão, dispose d'un surplus budgétaire (laissons de côté, pour l'instant, tout ce qui a été sacrifié pour le dégager...), les groupes d'action communautaire autonome verront-ils enfin leur financement être augmenté? Selon les membres de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, c'est 475 millions \$ de plus par

année dont ont besoin les 4000 organismes communautaires pour retrouver leur capacité d'agir et assumer pleinement leur mission.

Verra-t-on également des sommes nouvelles être allouées à la lutte contre la pauvreté et les inégalités socioéconomiques?

Troisième plan d'action gouvernemental

Le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale* est arrivé à échéance en 2015, mais depuis, le gouvernement le reconduit. Celui-ci dévoilera-t-il son troisième plan d'action d'ici l'été? C'est en tout cas ce que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, a maintes fois répété.

Le manque de transparence entourant l'élaboration de ce plan d'action est inquiétant. Le gouvernement va-t-il se résoudre à investir des sommes dans des mesures structurantes, c'est-à-dire des mesures qui améliorent véritablement la situation financière des personnes en situation de pauvreté? Il est plus que temps que le gouvernement respecte les droits fondamentaux de ces personnes!

Revenu minimum garanti

Enfin, depuis l'automne dernier, un comité d'expertEs évalue les programmes québécois de soutien du revenu et étudie la faisabilité d'instaurer un revenu minimum garanti. Le comité doit déposer son rapport d'ici l'été prochain. Et son mandat est clair: simplifier le régime de soutien du revenu, inciter les personnes à travailler et assurer une transition entre l'aide sociale et le marché du travail. Le comité ne cherche donc pas une manière d'améliorer le revenu des plus pauvres ni à déterminer de combien de dollars il faudrait l'augmenter. Il va sans dire qu'il faudra être vigilantE par rapport aux conclusions de ce comité d'expertEs et, surtout, par rapport à ce que le gouvernement du Québec voudra en faire.

Pétitions pour améliorer les revenus des moins nantiEs

Les collectifs régionaux en action!

À l'initiative de deux membres régionaux du Collectif, des pétitions demandant au gouvernement de prendre des mesures pour améliorer les revenus des moins nantiEs se sont frayé un chemin jusqu'au site de l'Assemblée nationale du Québec. Le Collectif vous encourage fortement à aller les signer!

Augmenter les revenus de travail permis à l'aide sociale

La pétition lancée par la Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT) demande au gouvernement d'augmenter les revenus de travail auxquels ont droit les personnes assistées sociales sans que leur prestation soit diminuée le mois suivant.

En ce moment, le revenu de travail mensuel permis au programme d'aide sociale est de 200 \$ pour une personne, et de 300 \$ pour un couple. Au programme de solidarité sociale (le programme pour les gens qui ont des contraintes sévères à l'emploi), il est de 100 \$, qu'on soit une personne qui vit seule ou un couple.

Au-delà de ces montants, chaque dollar supplémentaire est soustrait de la prestation, dans un ratio d'un pour un. Autrement dit, si, au cours d'un mois donné, une personne à l'aide sociale touche une rémunération de 275 \$, le montant de sa prestation sera réduit de 75 \$ le mois d'après.

Ce que la TACPAT demande au gouvernement, c'est que les personnes assistées sociales puissent garder la totalité de leurs gains de travail, tant et aussi longtemps que leur revenu annuel demeure inférieur à la Mesure du panier de consommation.

Les impacts d'une telle mesure seraient nombreux et positifs, à la fois pour les personnes assistées sociales, les employeurs, le gouvernement et les communautés, comme l'explique le texte de la pétition : <http://tinyurl.com/revenus-de-travail>

Date limite pour signer cette pétition : 14 février 2017

Bonifier le Crédit d'impôt pour solidarité

La pétition du Regroupement contre l'appauvrissement Rimouski-Neigette, pour sa part, demande au gouvernement d'augmenter le Crédit d'impôt pour solidarité d'au moins 200 \$ par année, pour aider les ménages à revenu modeste à faire face à la hausse des prix dans le secteur de l'alimentation en 2017.

Selon une étude de l'Université Dalhousie à Halifax, l'augmentation du prix des viandes, des légumes, des poissons et des fruits de mer pourrait osciller entre 4 et 6 % au cours des prochains mois. Le prix des fruits, lui, pourrait connaître une augmentation de 3 à 5 %. À la fin de l'année, ces hausses pourraient représenter pour une famille moyenne une facture d'environ 420 \$ supplémentaires en alimentation.

Rappelons que le Crédit d'impôt pour solidarité est un crédit remboursable, c'est-à-dire qu'on y a droit même si on ne paie pas d'impôt. Environ 2,7 millions de ménages québécois en bénéficient.

<http://tinyurl.com/credit-solidarite>

Date limite pour signer cette pétition : 7 février 2017



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec, QC G1K 9E9

Téléphone : 418 525-0040 / Télécopieur : 418 525-0740 / Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca